

LOI N° 2015-22 DU 03 AOÛT 2015

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 30 mars 2015, entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement partiel de la deuxième phase du projet d'extension de l'Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP) de Dangbo.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 13 juillet 2015 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de cinq millions (5 000 000) de dollars US, équivalant à deux milliards cinq cent millions (2 500 000 000) de francs CFA environ, signé à Cotonou, le 30 mars 2015 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement partiel de la deuxième phase du projet d'extension de l'Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP) de Dangbo.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 03 août 2015.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



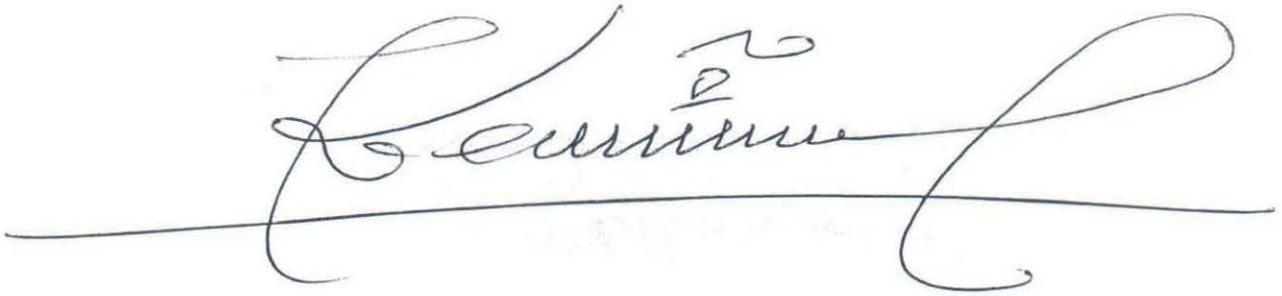
Dr Boni YAYI

Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,



François Adebayo ABIOLA

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie,
des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2-VPMCESRS MEFPD 2 -AUTRES MINISTERES 25 - SGG
4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP
3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1

